

Signera... signera pas ?...

Date : 27 juin 2018

Lors du vote du budget 2018 de la collectivité, au mois de mars dernier, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a dressé - comme d'habitude à même époque - un tableau assez sombre des perspectives financières, justifiant ainsi l'impérieuse nécessité d'augmenter le taux de la taxe foncière.

Encore une fois... car c'est chaque année très exactement le même refrain.

Or le compte administratif de l'exercice 2017, qui a été présenté ce 21 juin 2018, a révélé - encore une fois !... - que l'on s'était inutilement alarmés au stade du budget primitif, l'an passé.

C'est ainsi, par exemple, que :

- la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 14,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente
- les droits de mutation ont excédé la prévision de 5 millions d'euros
- bénéficiant d'un contexte favorable, les frais financiers ont diminué de 2,6 millions d'euros
- l'épargne nette a finalement augmenté de 2,2 millions d'euros...

Autant de résultats obtenus sans que soient engagés de réels efforts de gestion pourtant nécessaires.

Car il n'a même pas été jugé utile de rapprocher de la durée légale la durée effective du travail des agents, que la Chambre régionale des comptes a pointé comme représentant pour la collectivité et donc pour les contribuables un coût indû de 6,2 millions d'euros (208.000 heures perdues, soit 129 postes).

<http://etreounepasetrebretillien.com/2018/04/02/20184/>

Dans ce contexte, quel crédit accorder aux lamentations et aux arguties du Département, au moment où il est appelé à signer avec l'Etat un contrat de modération de l'évolution de ses dépenses pour 3 ans ? Et que va conclure l'assemblée spécialement réunie à ce sujet vendredi prochain ?...



Mystère et boule de gomme !...